

## Le bon scolaire ne séduit pas les écoles privées

INITIATIVE00.07

Lancée par le Lobby Parents en Suisse alémanique, l'idée du libre choix de l'enseignement s'approche des Romands. Dans le canton, l'Association vaudoise des écoles privées voit ce projet d'un mauvais œil.



© Crédit photo | OPPOSANT Secrétaire général de l'Association vaudoise des écoles privées, Pierre-Antoine Hildbrand n'est pas convaincu par le bon scolaire: «Pour les écoles privées, dire oui à un écolage financé par le gouvernement équivaut à accepter un contrôle public.» | CHRIS BLASER – A

VIVIANE MENÉTREY | 04 AOÛT 2008 | 00H07

A priori, c'est se tirer une balle dans le pied. L'Association vaudoise des écoles privées (AVDEP) ne veut pas du bon scolaire, ce chèque qui permettrait à tous les écoliers, grâce aux subventions de l'Etat, de fréquenter librement les établissements de leur choix, publics ou privés, à condition que ces derniers accueillent tous les élèves.

S'il trouve l'idée intéressante, le secrétaire général de l'AVDEP, Pierre-Antoine Hildbrand, met en garde. Un tel contrat avec l'Etat engendrerait inmanquablement une perte de liberté: «Qui paie commande, dit-il. Pour les écoles privées, dire oui à un écolage financé par le gouvernement équivaut à accepter un contrôle public. Nous ne voulons pas que l'Etat s'immisce dans nos affaires. De notre côté, nous ne nous permettons pas de juger l'école publique.»

La réticence de la plus grosse association cantonale d'écoles privées du pays – 48 institutions et plus de 117'000 élèves – intervient au moment où les habitants de Bâle-Campagne s'appêtent à voter sur l'initiative du Lobby Parents. Un ballon d'essai agendé au mois d'octobre, qui déterminera sans doute le calendrier du lancement du texte en Suisse romande.

Pour l'heure, le projet rencontre un enthousiasme très modéré de ce côté-ci de la Sarine. Hormis quelques libéraux, dont le président du parti suisse, le Genevois Pierre Weiss, et le conseiller national PDC vaudois Jacques Neiryndck, peu de politiques ont rejoint les bancs des initiateurs. Une condition sine qua non pour que l'idée aboutisse, estime le secrétaire général de l'AVDEP. Et de souligner que la demande d'un chèque scolaire émane avant tout des parents.

Pas le bon timing

Dans le canton, la députée libérale Claudine Wyssa a brisé le tabou ce printemps en proposant «d'étudier les avantages d'offrir plus de liberté dans le choix de l'école publique» et «d'évaluer ceux-ci sous l'angle d'une certaine concurrence entre collèges». Ses collègues du Grand Conseil ont balayé sa motion, qui ne prônait pourtant pas le libre choix entre enseignement public et privé. Autant dire que le sujet n'est pas mûr en terre vaudoise. La cheffe du Département de la formation, la socialiste Anne-Catherine Lyon, s'est d'ailleurs vivement opposée à ce qu'elle considère comme le démantèlement d'«un principe républicain fondamental». Favorable à l'initiative du Lobby Parents, Claudine Wyssa reconnaît que le moment de lancer un tel pavé dans la mare n'est pas encore venu. Les Vaudois vont devoir prochainement débattre de plusieurs questions, rappelle-t-elle, dont la modernisation de la loi scolaire et l'initiative «Ecole 2010: sauver l'école», qui plaide pour le retour des notes au primaire et un enseignement plus classique. Inutile d'en rajouter.

### Ségrégation sociale?

Quant aux écoles privées, la plupart d'entre elles affichent complet. Dès lors, pourquoi s'embarrasseraient-elles de nouveaux venus, de surcroît issus de tous horizons? Ce n'est pas un problème de ségrégation sociale, assure le secrétaire général de l'AVDEP. «Simplement, le jour où l'Etat financera les établissements privés, ce sera la fin de la diversité.» Et de citer en exemple la France, où les établissements privés sont largement financés par l'Etat. Résultat? «Vous avez des écoles catholiques où la discipline est peut-être un peu plus importante, et des établissements laïques, mais le contenu est identique.»

A cela s'ajoutent des problèmes organisationnels insurmontables, estiment les opposants. Pierre-Antoine Hildbrand abonde: «Comment organiser les transports scolaires? C'est peut-être réalisable à Lausanne, mais le reste du canton n'est actuellement pas adapté.»

### Qu'est-ce que le chèque scolaire?

L'idée est la suivante: l'Etat verse un montant équivalent au coût moyen d'un élève en école publique – environ 11 000 francs au primaire et 15 000 francs au secondaire – aux établissements privés qui ouvrent leurs portes. Pour être agréées, les écoles privées doivent être des institutions à but non lucratif et accepter indifféremment tous les élèves. Le but étant d'élargir l'offre pédagogique et de fournir un enseignement adapté à tous. Les initiateurs se défendent de faire l'apologie des écoles privées. «L'école publique ne peut répondre aux attentes et aux besoins de tous les élèves, fait remarquer Claudine Wyssa. Il faut ouvrir à plus de gens la possibilité de choisir une école un peu différente.» Le chèque scolaire, c'est aussi pouvoir choisir librement son établissement public et en finir avec les actuelles cartes scolaires, qui imposent aux parents de scolariser leur enfant dans l'établissement le plus proche. Des pratiques en vigueur dans des pays souvent cités en exemple, comme la Hollande. **V. MY**

24 Heures © Edipresse Publications SA